



## Test sanguin au cannabis permis probatoire

Par **jezy**, le **04/01/2013 à 01:04**

Bonjour,rnrnJ'ai effectué un test salivaire le soir du jour de l'an, test qui s'est révélé positif, puis fait une prise de sang, celle-ci révèle un cas numéro 2, comme quoi que j'étais pas sous l'influence de stupéfiant au volant.rnrnQu'est-ce que je risque étant en permis probatoire et n'ayant que 6 points, et quels sont mes recours si on me supprime mon permis ? rnrnMerci.

Par **sigmund**, le **04/01/2013 à 12:36**

bonjour.rnrnà quelle date avez vous obtenu le permis?

Par **jezy**, le **04/01/2013 à 17:17**

decembre 2012, c est mort c est sa ?

Par **Tisuisse**, le **04/01/2013 à 18:50**

Bonjour jezy,rnrnVos réponses sont dans les dossiers en post-it de ce forum. Merci de vous y reporter puis de revenir nous poser vos questions complémentaires.

Par **jezy**, le **04/01/2013 à 18:50**

et apparemment jvais pas au tribunal selon les dire du gendarme

Par **jezy**, le **04/01/2013 à 18:53**

ecuse moi tisuisse mais j ai pas compris ...

Par **Tisuisse**, le **04/01/2013 à 23:20**

Voyez la liste des topics de ce forum et cliquant dans la case, en haut et à droite, "droit routier. Tous les dossiers sont là, en tête des topics.

Par **jezy**, le **07/01/2013 à 15:07**

oui j ai lu mais ds mon cas c est ambiguë et je ne sais que faire !

Par **Tisuisse**, le **07/01/2013 à 23:15**

Le gendarme vous raconte ce qu'il veut mais c'est le procureur qui décide et la conduite sous stup. est un délit alors n'espérez pas trop. De plus, conducteur probatoire ou non, ordonnance pénale ou jugement, la conduite sous stup. vous retire 6 points. rnrnll est dommage que vous ayez si vite oublié les principes de base qui vous ont été enseignés en auto-école et pourtant c'est encore tout frais puisque votre permis remonte à 1 mois.

Par **jezy**, le **08/01/2013 à 15:29**

ok merci tanpis jle repasserai ds 6 mois

Par **Tisuisse**, le **08/01/2013 à 16:16**

Vous repasserez quoi, dans 6 mois ? sur ce forum ou votre permis ? Si c'est sur ce forum, on espère que vous donnerez de vos nouvelles bien avant. Si c'est votre permis, il faudra d'abord que vous soyez jugé puis, une fois le jugement devenu définitif, que le SNPC traite votre fiche pour retirer les points, que l'ordinateur vous adresse automatiquement la LR/AR 48 SI et, qu'à

réception de cette lettre recommandée, vous ayez restitué votre permis en préfecture. Ce n'est qu'à compter de cette date que débutera le délai de 6 mois, pas avant. Conclusion, compter plus sur 9 à 12 mois avant de pouvoir reconduire seul.

Par **jezy**, le **08/01/2013** à **16:21**

ha non dure, tu m a cassé le moral ! bien sur je donnerai des news ! ;)